



Permis probatoire et problème de prise de stupéfiants

Par **jordanpl03**, le **15/09/2014** à **13:24**

Bonjour,

Ce week-end, il était 13 h, je rentré d'une fête "rave party". Ayant consommé un peu d'alcool et pris quelques doses de MDMA dans la nuit, je me sens serein. Evidement, contrôle de police, résultats : négatifs à l'alcool mais positif aux stup..

Ils m'embarquent pour la procédure habituelle : prise de sang, etc.. Malheureusement, cela vaut un retrait de 6 points et, étant jeune conducteur, il s'en suivra un retrait de permis.

Ayant passé le permis le 10/10/2013, j'attend mes sanctions, mais dans un trentaine de jour je récupère 3 points grâce à mon 1 an de permis.

Y a-t'il un moyen de faire "ralentir" les temps pour ces démarches et ainsi garder mon permis, n'ayant aucun antécédant avec la justice ?

Je compte sur vous pour m'éclairer ?

[fluo]**Merci d'avance.**[/fluo] (**obligatoire si on veut avoir des réponses**)

Par **aleas**, le **15/09/2014** à **14:00**

Bonjour,

Retarder une procédure on peut toujours, mais pour l'instant vous ne savez pas à quelle sauce la justice va vous déguster.

Normalement, si les résultats parviennent au préfet dans les 72 heures, vous devriez avoir une suspension administrative qu'il faudra exécuter sans aucune possibilité d'aménagement.

Si les résultats ne parviennent pas au préfet dans les 72 heures le permis qui a été retenu doit vous être restitué. Dans les 12 heures qui suivent le délai des 72 heures, allez auprès du service verbalisateur pour savoir où en est la procédure et, éventuellement, récupérer le permis en l'absence de l'arrêté du préfet.

Pour la suite judiciaire qui va entraîner la perte des 6 points vous ne pouvez qu'attendre de connaître la procédure que choisira le procureur.

D'ors et déjà, considérez que votre permis est sauvé car vous aurez les 3 points de crédit avant que la décision du tribunal ne soit définitive.

Par Tisuisse, le 16/09/2014 à 08:13

Bonjour jordanpll03,

Au bout d'1 an de permis, vous récupérez 3 points si, durant cette année de conduite vous n'avez eu aucun point de retirer, pas même 1 seul, et si votre permis a été passé par AAC. Si vous avez passé votre permis par une autre formule, ce sera 2 points de bonus, pas 3.

Par ailleurs, vous allez rester plafonné, jusqu'à la fin de votre probatoire, à un maxi de 9 points (si AAC) ou de 8 points (autre cas).

Pour tout savoir, les dossiers en post-it placés en en-tête de ce forum vous expliqueront tout. Prenez le temps de les lire.

Par jordanpll03, le 16/09/2014 à 18:06

je vous remercie de vos réponses, oui j'ai passé mon permis via AAC mais je n'étais pas sur que les points se voyaient retiré uniquement lors du jugement, ou du paiement de l'amende. cela me soulage j'ai trouvé tout ce que je cherché sur votre forum ! merci bien.

cordialement